

Processus d'admission et procédure d'inscription

Puisque l'école Atelier est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité d'admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur(s) enfant(s). De plus, ce comité s'assure de respecter les critères d'admission pour la sélection des élèves des projets particuliers en vigueur au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Lorsque les parents remplissent ces conditions, le comité admission étudie chaque demande. Par la suite, celui-ci communique le résultat de la pige aux parents avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre.

Critères d'admission

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Atelier doivent :

- assister à une soirée d'information qui se tient au mois d'octobre, suite à la journée portes ouvertes du mois de septembre;
- venir observer une classe en action, pour une durée d'une heure (en octobre, sur rendez-vous)
- remplir le questionnaire remis lors de la soirée d'information. Ce questionnaire a pour but de permettre aux parents de situer leur degré d'aisance face à notre approche pédagogique.

À noter : Une priorité est accordée aux fratries. Cette priorité se prolonge pour les plus jeunes, même si l'enfant plus âgé a quitté l'école.

Les mesures d'exception pourront être discutées avec le comité d'admission au besoin.

Une inscription en cours de primaire est possible. Toutefois, les parents doivent être conscients que plus leur enfant est avancé dans son cheminement scolaire, plus une intégration réussie à l'école Atelier fera appel à sa capacité de s'adapter à un milieu différent. Voilà pourquoi les demandes sont étudiées et évaluées cas par cas en collaboration avec les parents.

Si les demandes d'admission acceptées par le comité sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles, une pige est effectuée. Les premiers dossiers pigés ont accès aux places disponibles (le nombre pouvant varier d'une année à l'autre). Les autres dossiers sont alors mis sur une liste d'attente. Ces derniers seront priorisés si des places se libèrent en cours d'année ou encore, si les

parents désirent refaire une demande d'inscription l'année suivante en 1^{re} année du primaire, selon le nombre de places disponibles.

Procédures d'inscription

Chaque année, les parents intéressés par notre projet éducatif peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à compter de la journée des portes ouvertes (septembre) pour l'année scolaire suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la secrétaire les documents suivants :

- La fiche d'inscription du CSSDM dûment remplie
- Deux preuves d'adresse (pas de bail)
- L'original du certificat de naissance (Québec)
- Les originaux des papiers d'immigration, cartes de citoyenneté etc... pour les enfants nés hors Québec

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Atelier en cours d'année scolaire, sauf dans des situations exceptionnelles, étudiées par le comité admission (Exemple : Déménagement d'une famille sur le territoire du CSSDM qui fréquentait une école alternative d'un autre centre de services).

L'école Atelier n'est pas une école de quartier et n'est pas associée à un territoire donné du CSSDM, telles les écoles de quartier. Ainsi, tous les enfants qui résident sur le grand territoire du CSSDM ont accès à l'école Atelier.

Document révisé le 6 octobre 2025